



GOVERNO DE
PORTUGAL

MINISTÉRIO DA JUSTIÇA

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA VIOLENCE URBAINE

PROGRAMME

23-24 Octobre 2014
Polícia Judiciária Bâtiment Principal
Lisbonne, Portugal

Jeudi 23 octobre 2014

09.00-09.30	Inscription des participants
09.30-09.50	SESSION D'OUVERTURE
	<ul style="list-style-type: none">- M. António COSTA MOURA, Secrétaire d'Etat à la Justice, Portugal- M. Carlo CHIAROMONTE, Chef de la Division du Droit Pénal, Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)
09.50-10.00	Photo de groupe
10.00-12.15	SESSION I Dialogue et coopération pour prévenir la violence urbaine
	Président : M. Jesper HJORTENBERG Président du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)
	Présentations
	<ul style="list-style-type: none">❖ Tendances générales et stratégies préventives en matière de violences urbaines M. Sébastien ROCHE, Professeur-Chercheur, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), France❖ Violences urbaines – Réponse locale M. Artur OLIVEIRA, Juge au Tribunal Relação de Porto, Portugal❖ La prévention de la violence urbaine par les acteurs judiciaires M. Bertrand CHAMOULAUD, Commissaire de Police, Police Nationale, France
11.15-11.30	Pause-café
	<ul style="list-style-type: none">❖ Le contrôle des nouveaux mouvements sociaux en Espagne M. Enrique GUARINOS MARTÍ, Inspecteur de Police, Unité Anti-Emeutes, Espagne❖ Le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la

	<p>communication (NTIC) dans les mobilisations de masses et les violences urbaines : un outil pour les instigateurs ?</p> <p>M. Jan HANRATH, Attaché de Recherche, Université de Duisburg-Essen, Allemagne</p>
	<p>Discussion</p> <p>La discussion qui suivra la Session I permettra un échange entre les différents acteurs impliqués dans la prévention des violences urbaines. Elle vise à définir de bonnes pratiques pour éviter les explosions de violences. Elle vise également à définir le rôle des différents acteurs afin d'assurer une meilleure coopération entre eux.</p>

12.15-15.45	<p>SESSION II</p> <p>Session de cas</p>
	<p style="text-align: center;">Président : M. Oscar ALARCON JIMENEZ</p> <p style="text-align: center;">Co-secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)</p>
	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'expérience anglaise M. Tim NEWBURN, Professeur, Centre d'étude de la criminologie et de la justice pénale de Mannheim, Ecole d'économie de Londres, Royaume-Uni ❖ L'expérience suédoise M. Jerzy SARNECKI, Professeur, Université de Stockholm, Suède
13.00-14.30	Pause déjeuner
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'expérience de l'Irlande du Nord M. Neil JARMAN, Directeur, Institut d'étude de la transformation des conflits et de la justice sociale, Université Queen de Belfast, Royaume-Uni ❖ L'expérience néerlandaise M. Otto ADANG, Chef de la Gestion de l'ordre public, Académie de Police des Pays-Bas, Pays-Bas ❖ L'expérience grecque M. Anastasios DELLIS, Commandant de Police – Criminologue, Grèce ❖ La perspective des autorités locales traitant des violences urbaines

	M. Sebastian SPERBER , Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS)
	Discussion
	<i>Cette session et la discussion qui la suivra offriront des exemples concrets d'explosions de violences urbaines et des méthodes adoptées par les différents acteurs pour combattre celles-ci.</i>
15.45-16.00	Pause-café

16.00-17.15	SESSION III Recueillir des preuves de la responsabilité des instigateurs de violence / leaders
	Président : M. Carlo CHIAROMONTE Chef de la Division du Droit Pénal Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)
	Présentations
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le cadre légal de l'action des forces de l'ordre sur les réseaux sociaux M. Pedro VERDELHO, Procureur, Portugal ❖ La transformation de l'administration de la preuve par les NTICs M. Yves CHARPENEL, Premier Procureur Général à la Cour de Cassation, France ❖ Enjeux et défis de la récolte de traces numériques à des fins d'identification et de localisation des personnes Mme Solange GHERNAOUTI, Swiss Cybersecurity Advisory and research group, Suisse
	Discussion
	<i>La discussion suivant la Session III permettra de faire face au défi représenté par les NTICs dans le cas de violences urbaines. Elle permettra un échange de vues à propos de l'administration de la preuve, de telle sorte à ce qu'elle puisse être effective tout en restant loyale.</i>

Vendredi 24 Octobre 2014

09.30-11.15	SESSION IV Imposer des restrictions tout en préservant les droits des citoyens
	<p style="text-align: center;">Président : M. António FOLGADO Chef de la Division de la Justice Pénale Département des Affaires Internationales, Ministère de la Justice, Portugal</p> <hr/> <p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Quel équilibre entre les droits des citoyens et les droits individuels ? M. Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux Droits de l'homme, Conseil de l'Europe (Message vidéo) ❖ Les limites raisonnables aux libertés d'assemblée et d'expression M. Mario BELO MORGADO, Juge, Portugal M. João Manuel DA SILVA MIGUEL, Procureur Général Adjoint à la Cour Suprême du Portugal ❖ Possibilités et limitations du travail de la police dans les zones urbaines à problèmes M. Jerzy SARNECKI, Professeur, Université de Stockholm, Suède ❖ Répondre au risque de violences urbaines lors de manifestations M. Neil JARMAN, Directeur, Institut d'étude de la transformation des conflits et de la justice sociale, Université Queen de Belfast, Royaume-Uni ❖ Les limites de la liberté d'expression sur les NTICs M. Kerem OKTEM, Professeur, Université de Graz, Autriche <hr/> <p>Discussion</p> <p><i>Pour faire face aux problèmes de la violence urbaine, les différents acteurs impliqués dans la prévention et la répression de ce phénomène peuvent être tentés d'imposer des restrictions dans le champ des NTICs. La discussion visera à envisager des restrictions raisonnables et proportionnées aux libertés fondamentales.</i></p>
11.15-11.45	Pause-café

11.45-12.00	SESSION DE CLÔTURE
	<p>❖ Conclusions de la Conférence M. Carlo CHIAROMONTE, Chef de la Division du Droit Pénal, Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)</p>